

Lettre d'information

Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

Juillet 2016



Le mot du Président



Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche est né le 1^{er} janvier 2015. En fusionnant les deux associations du Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornais (PAPAO) et de Pays d'Ouche Développement, les élus ont réuni les projets, le personnel, les finances, les actions engagées et les projets en cours.

Dans le contexte actuel de profondes mutations de l'échelon territorial, il est important de rappeler à tous et à nos partenaires, ce que le Pays peut apporter comme soutien, comme assistance technique aux acteurs locaux, et comme aides financières aux projets du territoire. C'est la feuille de route décidée tous ensemble, pour un PETR au plus proche du terrain.

Voilà le sens de cette première lettre d'information. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Jean-Marie VERCRUYSSE, Président

<u>Le programme Leader 2015 – 2020</u>





En avril 2015, la Région Basse-Normandie a sélectionné la candidature du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche à l'appel à projets LEADER. Une enveloppe de 2 585 089 € de fonds européens nous a été attribuée pour ce nouveau programme 2015 – 2020. La convention de mise en œuvre du programme a été signée le 25 novembre 2015 entre le PETR, la Région

Basse-Normandie, et l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Depuis la sélection du PETR, de nombreux dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès du Pays, et d'autres doivent encore être complétés. Avant passage en Comité de Programmation, il nous faut encore attendre les derniers calages avec les services de la nouvelle Région Normandie qui est l'autorité de gestion des fonds européens, et dont les services doivent assurer l'instruction réglementaire de chacun des dossiers Leader déposés.

Pour bénéficier du programme Leader, un projet doit répondre à plusieurs critères de sélection et recevoir un avis favorable du comité de programmation. Ce dernier est l'organe décisionnel du programme LEADER. Il est composé de représentants du secteur public et du secteur privé : élus des collectivités et du PETR, représentants des chambres consulaires et des associations représentatives des thèmes mobilisés dans le programme Leader (économie, diversification agricole, services à la population, tourisme, patrimoine, transition énergétique).

Le nouveau programme Leader vise à améliorer l'attractivité du territoire du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche. Pour cela, 8 fiches actions ont été élaborées :

- Fiche action 1 : Soutenir le développement des entreprises et les acteurs économiques
- Fiche action 2 : Accompagner les activités de diversification agricole
- Fiche action 3 : Offrir des services performants et adaptés
- Fiche action 4 : Favoriser le développement du tourisme
- Fiche action 5 : Réhabiliter et valoriser le patrimoine naturel et culturel
- Fiche action 6 : Accompagner le territoire vers la transition énergétique et le développement durable
- Fiche action 7 : Renforcer la connaissance du territoire
- Fiche action 8 : Coopération entre territoires

Pour solliciter une aide au titre de ce programme, Adeline JUMEL et Edouard REUSSNER sont à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration du dossier.

Le Conseil en Energie Partagé (CEP)



Depuis début 2015, le PETR a repris l'une des missions initiées par le Pays d'Ouche et adaptée dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) : le Conseil en Energie Partagé (CEP).

Le CEP est mis en place avec les collectivités volontaires (commune ou CdC) de moins de 10 000 habitants qui souhaitent avoir un regard extérieur sur leur patrimoine bâti et sur son fonctionnement en matière de consommation

Diagnostic d'un bâtiment à la caméra thermique énergétique.

Didier BOUVET, le chargé de mission en charge de la transition énergétique au sein du Pays, se déplace ainsi gratuitement sur les collectivités qui ont signé une convention CEP afin d'établir un diagnostic des bâtiments publics, et d'analyser les consommations et les factures énergétiques. Il apporte ensuite des préconisations et des conseils en matière de travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique, d'acquisition de nouveaux équipements d'énergies renouvelables, d'adaptation des modalités de fonctionnement des bâtiments, ou de suivi de chantiers.

A titre d'exemple, lors de la mission initiée par le Pays d'Ouche avec le soutien du chargé de mission, la commune d'Aube a pu installer une chaudière à bois déchiqueté pour chauffer 3 bâtiments publics (école, salle des fêtes, et maison du temps libre).

Dans le même esprit, la CdC de la Région de Gacé est accompagnée pour la mise en place d'une chaudière bois à l'école primaire Degas, pour un diagnostic de tous ses bâtiments publics, ainsi que pour affiner les réglages thermiques du nouveau bâtiment de l'école maternelle qui est raccordé sur la chaufferie bois de la Halle des Sports.

D'autres collectivités sont actuellement accompagnées. N'hésitez pas à contacter Didier BOUVET pour des questions ou des conseils.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)



Le PETR est engagé depuis un moment dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Ce document stratégique régi par le Code de l'Urbanisme est un outil de planification et de prospective pour le territoire à horizon de 15 ans. Il prend en compte un certain nombre de documents cadres nationaux, régionaux ou locaux, et il définit ensuite des orientations et des préconisations en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Celles-ci seront prises en compte par les documents d'urbanisme des Communautés de

Communes, les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI).

Pour élaborer ce SCOT, le Pays a fait réaliser des travaux d'études et de diagnostics : un diagnostic territorial, un diagnostic agricole, un diagnostic foncier.

Plus récemment, le PETR a confié à l'agence Even Conseil la réalisation de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE), de la Trame Verte et Bleue (TVB), et de l'évaluation environnementale.

L'agence Economie Aménagement Urbanisme (EAU), quant à elle, s'est vue confier la mission d'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

L'ensemble de ces travaux actuellement en cours fait l'objet d'entretiens, de réunions de travail en comité, de concertation à travers des ateliers ou des forums. Un premier forum d'échange aura d'ailleurs lieu le 5 juillet après-midi à Argentan.

Les diagnostics et rapports sont mis à disposition du public dans les Communautés de Communes et sur Internet, et feront l'objet d'une enquête publique à la fin de la démarche.

Pour toute question relative au SCOT, n'hésitez pas à contacter Emmanuelle DABON.

Contact: Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

E-mail: papao@papao.fr ou info@pays-d-ouche.com

Antenne d'Argentan :

Maison des Entreprises et des Territoires - 12 route de Sées - BP 40038 - 61202 Argentan Cedex - Tél : 02 33 36 85 83 - Site : www.papao.fr